

L ET L ENERGIE
Société par actions simplifiée
au capital de 87 450 euros
Siège social : 14, avenue de la Martelle, 81150 TERSSAC
433 518 784 RCS ALBI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'imputer la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de – 200 666,28 euros, sur le compte « Autres réserves ».

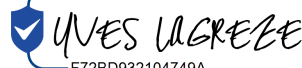
Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

[...]

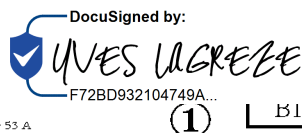
CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
Le Président
M. Yves LAGREZE

DocuSigned by:

F72BD932104749A...

Liasse fiscale



Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise :		SAS L & L ENERGIE															1 1 2 1											
Adresse de l'entreprise		14 AVENUE DE LA MARTELLE 81150 TERSSAC															Durée de l'exercice précédent *			1 1 2 1								
Numéro SIRET *		4 3 3 5 1 8 7 8 4 0 0 0 3 1															Néant ☐ *											
																	Exercice N clos le,			3 1 1 1 2 2 10 2 1 4								
																	Brut			Amortissements, provisions			Net					
																	1			2			3					
Capital souscrit non appelé		(I) AA																										
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB															AC										
		Frais de développement *	CX															CQ										
		Concessions, brevets et droits similaires	AF															AG										
		Fonds commercial (1)	AH															AI										
		Autres immobilisations incorporelles	AJ															AK										
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL															AM										
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN															AO										
		Constructions	AP															AQ										
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR															AS										
		Autres immobilisations corporelles	AT															124 649			91 327			33 322				
		Immobilisations en cours	AV															AW										
		Avances et acomptes	AX															AY										
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS															CT										
		Autres participations	CU															1 295 957			CV			1 295 957				
		Créances rattachées à des participations	BB															125 247			BC			125 247				
		Autres titres immobilisés	BD															20 424			BE			20 424				
		Prêts	BF															BG										
		Autres immobilisations financières *	BH															BI										
TOTAL (II)		BJ															1 566 276			BK			91 327			1 474 949		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL															BM										
		En cours de production de biens	BN															BO										
		En cours de production de services	BP															BQ										
		Produits intermédiaires et finis	BR															BS										
		Marchandises	BT															BU										
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV															BW										
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX															64 988			BY			64 988				
		Autres créances (3)	BZ															61 832			CA			61 832				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB															CC										
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD															300 000			CE			300 000			
	Disponibilités		CF															667 022			CG			667 022				
	Charges constatées d'avance (3) *		CH															45 992			CI			45 992				
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ															1 139 834			CK			1 139 834				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW																										
	Payables de remboursement des obligations	(V) CM																										
	Écarts de conversion actif *	(VI) CN																										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO															2 706 111			1A			91 327			2 614 784	
Renvois : (1) Dont droit au bail :																	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			CP			(3) Part à plus d'un an :			CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :															Stocks :			Créances :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS L & L ENERGIE		Néant	☐ *	
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 113 940...)	DA	113 940			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 274 001			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	11 394			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 284 361			
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(200 666)			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	2 483 030		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 606			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	77 698			
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 450			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	131 754			
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 614 784			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	131 754			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS L & L ENERGIE		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	FE	
		FG	FH	
		FJ	FK	
	Chiffres d'affaires nets *		FL	
	Production stockée *		FM	
	Production immobilisée *		FN	
	Subventions d'exploitation		FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP	
	Autres produits (1) (11)		FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS		
	Variation de stock (marchandises)*	FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW		
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX		
	Salaires et traitements *	FY		
	Charges sociales (10)	FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} (14) \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$	GA	
			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	
	Autres charges (12)	GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		
	Différences positives de change	GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
	Total des produits financiers (V)	GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR		
	Différences négatives de change	GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
	Total des charges financières (VI)	GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS L & L ENERGIE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	40 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1 600 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	88 007	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 728 007	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	8 285	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 091 703	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	2 334	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 102 321	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(374 315)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 066 849
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 267 516
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(200 666)
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
			Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 527
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	
		obligatoires		A9	
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cession Immobilisations		2 091 703	1 600 000		
Amendes et pénalités		2 403			
Divers		5 882	40 000		
Amortissement dérogatoire		2 334	88 007		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>SAS L & L ENERGIE</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	104 789	KW		KX	5 550			
		Matériel de transport *			KY	10 878	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 431	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	119 099	LO		LP	5 550			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	3 529 053	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP	3 924	IR		IS	16 500				
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV					
TOTAL IV				LQ	3 532 977	LR		LS	16 500				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	3 652 076	ØH		ØJ	22 050			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM		MN	110 339	MO	110 339	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	10 878	MR	10 878	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	3 431	MU	3 431	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	124 649	NI	124 649	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX	2 107 850	ØY	1 421 203	ØZ	1 295 957
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	20 424	2D	20 424		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV				I3		NJ	2 107 850	NK	1 441 627	2H	1 316 381		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	2 107 850	ØL	1 566 276	ØM	1 441 030	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS L & L ENERGIE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS L & L ENERGIE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF	PG	PH
TOTAL I	RK		RM	RN	RO
Terrains	PI		PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 66 339	QE 10 694	QF	QG 77 033
	Matériel de transport	QH 10 013	QI 850	QJ	QK 10 862
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 2 865	QM 566	QN	QO 3 431
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	79 217	QV 12 110	QW	QX 91 327
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	79 217	ØP 12 110	ØQ	ØR 91 327

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL	2 334		NM	88 007		NO	
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	2 334	NQ	NR	NS	88 007	NT	NU
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	2 334	Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	88 007	Total général non venant (NW - NY)	NZ	(85 673)

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS L & L ENERGIE		Néant ☐				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
	1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	85 673	TM	2 334	TN	88 007	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	85 673	TS	2 334	TT	88 007	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	85 673	UB	2 334	UC	88 007	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF					
	- financières	UG	UH					
	- exceptionnelles	UJ	2 334		UK	88 007		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS L & L ENERGIE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		125 247	UM		UN	125 247			
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT			UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX		64 988		64 988					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		40 000		40 000				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		8 327		8 327				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP		1 398		1 398				
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		12 107		12 107					
	Charges constatées d'avance	VS		45 992		45 992					
	TOTAUX			VT	298 059	VU	172 812	VV	125 247		
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH		4 606		4 606					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		77 698		77 698					
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		32 011		32 011					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		11 000		11 000					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		6 439		6 439					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	131 754	VZ	131 754					
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		266 004	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : État préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise SAS L & L ENERGIE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le 31/12/2024		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	8 910	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	2 403	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	2 403	Charges financières (art. 39 13° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %					I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	XR		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							WR	503 016	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	200 666
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A					9 505	XB
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							I6	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							WZ	
	Majoration d'amortissement *							XA	273 100
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)		ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 bissexies A)		L5	France Ruralité - Revitalisation - (FRIR) (44 quaterdecies A)		HT
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite (art. 39 decies B)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	29 250		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		déficit (II moins I)		ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	29 250				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SARL MIDI-PYRENEES AUDIT
Société de Commissariat aux comptes,
inscrite au tableau de la Compagnie de Toulouse

35 rue Bernard Ortet
31 500 TOULOUSE
Tél. / 05 63 57 24 29
Fax. / 05 63 57 32 22
SARL au capital de 40 470 €
RCS TOULOUSE 528 566 516

SAS L & L ENERGIE

14 Av. de la Martelle
81000 ALBI

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

SARL MIDI-PYRENEES AUDIT

**Société de Commissariat aux comptes,
inscrite au tableau de la Compagnie de Toulouse**

35 rue Bernard Ortet

31 500 TOULOUSE

Tél. / 05 63 57 24 29

Fax. / 05 63 57 32 22

SARL au capital de 40 470 €

RCS TOULOUSE 528 566 516

SAS L & L ENERGIE

14 Av. de la Martelle

81000 ALBI

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024**

A l'assemblée générale de la société SAS L&L ENERGIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport aux pages 5 à 18.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société ou de cesser son activité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹⁵ fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 13 juin 2025

SARL MIDI PYRENEES AUDIT
Le Commissaire aux comptes

Pièces jointes :

- Bilan,
- Compte de résultat,
- Annexe légale.

Cyril MERCADIER



4
13 CN

Bilan et Resultat

SAS L & L ENERGIE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres immobilisations corporelles	124 648,73	91 326,72	33 322,01	1,27	39 881,57	1,01
Autres Participations	1 295 956,71		1 295 956,71	49,56	3 387 659,26	86,89
Créances rattachées à des participations	125 246,57		125 246,57	4,79	141 393,79	3,58
Autres titres immobilisés	20 424,20		20 424,20	0,78	3 924,20	0,10
TOTAL (I)	1 566 276,21	91 326,72	1 474 949,49	56,41	3 572 858,82	90,59
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	64 988,16		64 988,16	2,49	104 260,89	2,64
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	12 106,64		12 106,64	0,46	320,53	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices	40 000,00		40 000,00	1,53		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 327,36		8 327,36	0,32	50 131,50	1,27
. Autres	1 398,00		1 398,00	0,05	20 465,66	0,52
Valeurs mobilières de placement	300 000,00		300 000,00	11,47	100 000,00	2,54
Disponibilités	667 022,03		667 022,03	25,51	49 470,89	1,25
Charges constatées d'avance	45 992,29		45 992,29	1,76	46 627,96	1,18
TOTAL (II)	1 139 834,48		1 139 834,48	43,59	371 277,43	9,41
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 706 110,69	91 326,72	2 614 783,97	100,00	3 944 136,25	100,00

5
18 CN

SAS L & L ENERGIE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 113 940,00)	113 940,00	113 940,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 274 000,80	1 274 000,80
Réserve légale	11 394,00	11 394,00
Autres réserves	1 284 361,00	1 272 071,92
Résultat de l'exercice	-200 566,28	12 289,08
Provisions réglementées		85 673,06
TOTAL (I)	2 483 029,52	2 769 368,86
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (II)		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
. Emprunts		
Emprunts et dettes financières diverses	4 606,09	270 838,68
. Associés		552 860,24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		82 656,90
Dettes fiscales et sociales	77 698,23	15 052,97
. Organismes sociaux	32 011,34	23 746,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 999,79	2 167,00
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 439,00	227 445,59
Autres dettes		
TOTAL (IV)	131 754,45	1 174 767,39
TOTAL PASSIF (I à V)	2 614 783,97	3 944 136,25

6
18

CA

SAS L & L ENERGIE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue biens	1 050 613,45		1 050 613,45	100,00	988 133,14	99,93	62 480	6,32		
Production vendue services					700,00	0,07	-700	-100,00		
Chiffres d'Affaires Nets	1 050 613,45		1 050 613,45	100,00	988 833,14	100,00	61 780	6,25		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			3 526,98	0,34	16 291,07	1,65	-12 765	-78,35		
Autres produits			199,29	0,02	4,17	0,00	195	N/S		
Total des produits d'exploitation (I)			1 054 339,72	100,35	1 005 128,38	101,65	49 211	4,90		
Autres achats et charges externes			926 708,28	88,21	802 975,71	81,20	123 733	15,41		
Impôts, taxes et versements assimilés			3 741,23	0,36	6 242,00	0,63	-2 501	-40,06		
Salaires et traitements			148 562,76	14,14	178 923,93	18,09	-30 361	-16,96		
Charges sociales			70 363,27	6,70	83 070,41	8,40	-12 707	-15,29		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			12 109,56	1,15	12 543,22	1,27	-434	-3,46		
Autres charges			152,23	0,01	106,11	0,01	46	43,40		
Total des charges d'exploitation (II)			1 161 637,33	110,57	1 083 861,38	109,61	77 776	7,18		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-107 297,61	-10,20	-78 733,00	-7,96	-28 564	-36,27		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Produits financiers de participations			282 958,09	26,93	71 501,34	7,23	211 457	295,74		
Autres intérêts et produits assimilés			1 544,92	0,15	984,68	0,10	560	56,91		
Total des produits financiers (V)			284 503,01	27,08	72 486,02	7,33	212 017	292,49		
Intérêts et charges assimilées			3 556,99	0,34	17 879,06	1,81	-14 323	-80,10		
Total des charges financières (VI)			3 556,99	0,34	17 879,06	1,81	-14 323	-80,10		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			280 946,02	26,74	54 606,96	5,62	226 340	414,50		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			173 648,41	16,53	-24 126,04	-2,43	197 774	819,75		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			40 000,00	3,81			40 000	N/S		
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 600 000,00	152,29			1 600 000	N/S		
Reprises sur provisions et transferts de charges			88 006,75	8,36			88 006	N/S		
Total des produits exceptionnels (VII)			1 728 006,75	164,45			1 728 006	N/S		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			8 285,20	0,79	16 575,00	1,68	-8 290	-50,01		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 091 702,55	199,09			2 091 702	N/S		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			2 333,69	0,22	2 419,88	0,24	-86	-3,56		
Total des charges exceptionnelles (VIII)			2 102 321,44	200,10	18 994,88	1,92	2 083 327	N/S		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-374 314,69	-35,62	-18 994,88	-1,91	-355 320	N/S		
Impôts sur les bénéfices (X)					-55 410,00	-5,58	55 410	-100,00		
Total des Produits (I+III+V+VII)			3 066 849,48	291,91	1 077 614,40	108,98	1 989 235	184,60		
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			3 267 515,76	311,31	1 065 325,32	107,74	2 202 190	206,72		
RÉSULTAT NET			-200 666,28	-19,09	12 289,08	1,24	-212 955	N/S		
			Perte		Bénéfice					

SAS L & L ENERGIE

SOMMAIRE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Edité le 02/04/2025

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Liste des filiales et participations

8/18

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

SAS L & L ENERGIE

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/04/2025

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	104 789		5 550
Matériel de transport	10 878		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 431		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	119 099		5 550
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	3 529 053		
Autres titres immobilisés	3 924		16 500
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	3 532 977		16 500
TOTAL GENERAL	3 652 076		22 050

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			110 339	110 339
Matériel de transport			10 878	10 878
Matériel de bureau, informatique, mobilier			3 431	3 431
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			124 649	124 649
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		2 107 850	1 421 203	1 295 957
Autres titres immobilisés			20 424	20 424
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL		2 107 850	1 441 627	1 316 381
TOTAL GENERAL		2 107 850	1 566 276	1 441 030

16
18 CA

SAS L & L ENERGIE

ANNEXE

Edité le 02/04/2025

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	66 339	10 694		77 033
Installations, agencements divers	10 013	850		10 862
Matériel de transport	2 865	566		3 431
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	79 217	12 110		91 327
TOTAL GENERAL	79 217	12 110		91 327

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	10 694				
Installations, agencements divers	850				
Matériel de transport	566				
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	12 110				
TOTAL GENERAL	12 110				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

M / AB CN

SAS L & L ENERGIE

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/04/2025

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

12
18 CA

SAS L & L ENERGIE

ANNEXE

Edité le 02/04/2025

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Intégration fiscale avec les sociétés ci dessous :

- Depuis le 01/01/2018, la société SAS LAGREZE ET LACROUX - 14 AVENUE DE LA MARTELLE 81150 TERSSAC - N°SIRET 305868515 00043.
- La société SAS TEMPERE - 7 RUE ALEXANDRE PRACHAY 95590 PRESLES - N°SIRET 448081422 00017 a quitté le périmètre de l'intégration fiscale durant l'année 2024.

13/18 C11

SAS L & L ENERGIE

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/04/2025

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires	85 673	2 334	88 007	
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	85 673	2 334	88 007	
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	85 673	2 334	88 007	
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		2 334	88 007	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

14 / 18 C1

SAS L & L ENERGIE

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/04/2025

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	125 247		125 247
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	64 988	64 988	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	40 000	40 000	
- T.V.A.	8 327	8 327	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	1 398	1 398	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	12 107	12 107	
Charges constatées d'avance	45 992	45 992	
TOTAL GENERAL	298 059	172 812	125 247
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	4 606	4 606		
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	77 698	77 698		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 011	32 011		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	11 000	11 000		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	6 439	6 439		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	131 754	131 754		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	266 004			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

15 / 18 CN

SAS L & L ENERGIE

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/04/2025

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 398
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	2 001
TOTAL	3 399

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 740
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	7 740

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	45 992	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	45 992	

Commentaires:

8.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	11 394	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	11 394	10,00

Commentaires:

16 / 18 CA

SAS L & L ENERGIE

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 02/04/2025

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 050 613
Ventes de produits finis	
Prestations de services	
TOTAL	1 050 613

Répartition par marché géographique	Montant
France	1 050 613
Etranger	
TOTAL	1 050 613

17 / 18 CN

